



Réponse du Conseil d'Etat à un instrument parlementaire

Question Aebischer Susanne

2020-CE-91

Une centralisation des centres d'orientation est-elle envisagée ?

I. Question

Le canton de Fribourg ou les communes gèrent aujourd'hui dans les districts des centres d'orientation décentralisés. Il y en a par exemple un à Morat dans le district du Lac, à Tavel et à Planfayon dans celui de la Singine.

Pour les élèves, les apprentis et les adultes, les centres d'orientation sont la porte d'entrée au monde du travail et de la formation. Ils y obtiennent des informations lors de consultations d'orientation et sont dirigés vers les conseillers d'orientation professionnelle et de carrière si des clarifications ou une aide supplémentaire sont nécessaires. Durant l'année scolaire 2017/18, le centre d'orientation du Lac a mené près de 475 entretiens, dont 62 (13 %) avec des adultes, avec une tendance à la hausse pour les adultes. En outre, il a recensé 1300 visiteurs qui se sont fournis en brochures d'information.

Les coûts d'exploitation du centre d'orientation du Lac se chiffrent à près de 90 000 francs par an. La collaboration sur place permet une consultation optimale et adaptée à la situation linguistique. Les personnes qui sollicitent ces services apprécient, en plus des avantages linguistiques, la proximité géographique et la connaissance des spécificités régionales.

Mais le Service de l'orientation professionnelle et de la formation des adultes (SOPFA), en charge des centres d'orientation, semble avoir la volonté, ces derniers temps, de diminuer les prestations correspondantes dans les districts. Les adultes ne peuvent par exemple plus recourir aux centres d'orientation de Tavel et de Planfayon, ils doivent se rendre à Fribourg, où la consultation n'est proposée en partie qu'en français. Il y a des développements similaires dans la région de Domdidier, où les personnes en quête d'informations doivent désormais aller à Bulle ou à Fribourg et non plus à Morat, qui est pourtant nettement plus proche. Les taux d'activité et les moyens des conseillers d'orientation professionnelle et de carrière sont réduits dans les districts et développés en ville de Fribourg, si bien que les adultes doivent se rendre au centre d'information professionnelle de Fribourg pour s'engager dans une réorientation professionnelle. On constate aussi une tendance à la centralisation dans le district du Lac.

De plus, le financement des centres d'orientation ne fait pas l'objet d'une réglementation uniforme dans le canton. Le centre d'information professionnelle de Fribourg est financé par le canton, alors que le centre d'orientation du Lac obtient par exemple ses moyens des communes de Morat, Chiètres et Cormondes.

Le manque de soutien du canton dans les régions périphériques affaiblit encore les centres d'orientation et mène à l'épuisement des quelques employés. Cette tendance a de nombreuses répercussions négatives sur l'accessibilité, la décentralisation et l'équilibre linguistique de la consultation dans les districts. Du fait du seuil d'inhibition empêchant certains de se rendre dans la capitale cantonale, le risque existe qu'il y ait moins de personnes qui bénéficient d'une consultation optimale et qu'elles puissent tomber dans la spirale du chômage.

Par conséquent, nous posons les questions suivantes au Conseil d'Etat :

1. Le canton de Fribourg envisage-t-il une centralisation des centres d'orientation dans la capitale ?
2. Une réduction de l'orientation des adultes est-elle aussi prévue dans le district du Lac, et donc un affaiblissement du site de Morat ?
3. Comment garantir un accès suffisant aux informations professionnelles pour la minorité germanophone du canton ?
4. Le canton est-il disposé à réévaluer le modèle de financement à l'échelle cantonale et à envisager un financement uniforme tout en maintenant les sites régionaux ?

19 mai 2020

II. Réponse du Conseil d'Etat

A titre préliminaire, le Conseil d'Etat rappelle ce qui suit :

Le Service de l'orientation professionnelle et de la formation des adultes (SOPFA) dispose d'antennes sous la forme de centres d'orientation régionaux dans toutes les écoles du cycle d'orientation (CO) du canton. Ces centres sont principalement à disposition des élèves de l'école. Aussi, concernant le district du Lac, des centres se trouvent non seulement à Morat, mais également à Kerzers et à Gurmels.

Deux centres de conseil universitaire et de carrière pour les adultes sont également à disposition de la population fribourgeoise dès la sortie de l'école obligatoire. Ces centres se trouvent à Fribourg et à Bulle ; ce sont des centres de conseil spécialisés pour les adultes, ainsi que pour les jeunes adultes de la transition post-école obligatoire ou se trouvant dans une voie de formation professionnelle ou académique. Du personnel spécialisé pour ce public est à disposition : les collaboratrices et collaborateurs de ces centres accueillent le public francophone et alémanique du canton, et la clientèle alémanique profite des prestations du service en allemand, proposé par du personnel de langue maternelle allemande, contrairement à ce que relève la députée Aebischer dans sa question. L'ensemble de la population fribourgeoise peut accéder à l'un des sites en une demi-heure de voiture maximum.

Depuis plusieurs années, la demande de conseil de carrière aux adultes est en forte croissance, et cette croissance ne faiblit pas. Jusqu'il y a peu, les adultes souhaitant du conseil de carrière étaient renvoyés dans les centres d'orientation se trouvant dans les écoles du CO. Deux constats ont été faits :

- > Les adultes relevaient une insatisfaction de devoir se rendre dans une école obligatoire, ayant l'impression de se trouver au mauvais endroit et de ne pas être le public-cible, voire annulaient leur rendez-vous, trouvant l'endroit inapproprié.
- > Avec l'accroissement du nombre de rendez-vous pour les adultes, le public-cible des élèves a été impacté ; le temps dévolu aux adultes a augmenté aux dépens des élèves de l'école.

Le Service de l'orientation professionnelle et de la formation des adultes a établi, après de nombreuses réflexions, une stratégie visant à développer des centres de conseil aux adultes, avec un lieu spécifique, du personnel spécialisé et des prestations propres à la population fribourgeoise adulte ou active dans le monde du travail (dès 16 ans). Cette stratégie est le fruit d'une analyse auprès des usagers et du personnel. Elle vise à l'amélioration de la qualité des prestations proposées et d'une meilleure prise en compte des besoins des adultes dans le domaine du conseil, avec pour conséquence une plus grande attractivité. La très large majorité des cantons du pays a suivi cette évolution.

Selon les évaluations faites à la fois auprès des collaboratrices et collaborateurs des centres et auprès de la clientèle adulte, la satisfaction est au rendez-vous, la demande du public est conséquente et le succès grandissant.

Cela étant dit, le Conseil d'Etat peut répondre à la députée Aebischer de la manière suivante :

1. Le canton de Fribourg envisage-t-il une centralisation des centres d'orientation dans la capitale ?

Le canton de Fribourg est attentif à la présence délocalisée des centres d'orientation régionaux pour les élèves de l'école obligatoire et ne prévoit en aucun cas de sortir ces centres des CO. Au contraire, des prestations telles que les Job Dating, les soirées Info-Métiers ou d'autres séances d'information ont été développées depuis quatre ans et se déroulent volontairement de manière délocalisée dans les différents districts du canton.

Parallèlement, depuis 3 ans, le Service de l'orientation professionnelle et de la formation des adultes a procédé à des réajustements et a retiré le public adulte de la majorité des centres d'orientation régionaux situés dans les CO. Seuls les centres de Morat et de Düdingen accueillent encore des adultes dans un CO. Les adultes des autres régions du canton se déplacent systématiquement vers :

- > le centre de carrière pour adultes de Fribourg pour la Broye, le Lac, la Singine et la Sarine,
- > le centre de carrière pour adultes de Bulle pour la Veveyse, la Glâne et la Gruyère.

Par ces ajustements, les centres d'orientation régionaux concernés ont pu investir l'ensemble de leur temps à disposition pour les élèves, précédemment partiellement utilisé aussi pour les adultes.

2. Une réduction de l'orientation des adultes est-elle aussi prévue dans le district du Lac, et donc un affaiblissement du site de Morat ?

D'une part, pour des raisons structurelles et économiques, il semble difficile de proposer des prestations pour adultes dans tous les centres d'orientation régionaux du canton, soit sur les 24 centres existants dans les CO. Le canton de Fribourg se doit de penser de manière économiquement raisonnable et rationnelle. Par exemple, le canton de Vaud dispose de 5 centres de conseil pour adultes pour 800 000 habitants (un centre / 160 000 habitants). Le canton de Fribourg, avec deux centres, dispose d'un centre / 159 000 habitants.

Une multiplication des centres de carrières pour adultes se ferait au détriment de la qualité des prestations. Deux centres spécialisés permettent de proposer des prestations pointues, avec du personnel très qualifié. Réaliser des prestations réservées aux adultes dans tous les centres régionaux du canton semble peu approprié et entraînerait une perte de qualité et de spécialisation. Par ailleurs, cela constituerait une exception dans toute la Suisse.

D'autre part, alors même que la population adulte du district du Lac peut encore se déplacer dans le centre d'orientation de Morat, la majorité de celle-ci se déplace déjà dans les centres de conseil de carrière aux adultes de Fribourg, du fait de leur spécialisation. En 2019 :

- > 61 adultes lacois (23,9 %) ont fréquenté le centre d'orientation régional de Morat,
- > 195 adultes lacois (76,1 %) ont choisi de se déplacer dans le centre spécialisé pour les adultes de Fribourg.

Cette indication chiffrée montre que les adultes du district du Lac n'ont pas hésité à se déplacer pour obtenir un conseil adapté, ce qui corrobore les constats tirés par le SOPFA et confirme la stratégie mise en place.

Dès lors, des réflexions sont en cours pour poursuivre cette transition des adultes vers les centres qui leur sont réservés.

3. Comment garantir un accès suffisant aux informations professionnelles pour la minorité germanophone du canton ?

Les moyens sont répartis de manière équilibrée pour chaque partie du canton, par district ou par région linguistique. L'ensemble de la population du canton, tant francophone que germanophone, a accès à un centre pour adultes en moins de 30 minutes avec un véhicule motorisé (à l'exception de Jaun).

4. Le canton est-il disposé à réévaluer le modèle de financement à l'échelle cantonale et à envisager un financement uniforme tout en maintenant les sites régionaux ?

Le financement des centres d'orientation régionaux et des centres d'orientation pour adultes est réglé par la loi sur l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière, et celle-ci est respectée.

Actuellement la loi prévoit des financements cantonaux et communaux. Ainsi, les conseillers et conseillères en orientation sont financés par l'Etat alors que les documentalistes, travaillant pour le même centre, sont financés par les communes. De même, les moyens alloués aux centres d'orientation par les associations de communes peuvent varier fortement entre les régions et entraîner des déséquilibres en terme d'activité ou de prestations. Une certaine harmonisation dans les pratiques des associations concernées est souhaitable et même souhaitée, le sujet ayant été soumis au groupe de travail cantonal sur le désenchevêtrement des tâches entre canton et communes (DETEC) en 2017. Le sujet est en attente en l'état.

Le maintien de la localisation régionale des centres d'orientation pour les élèves de la scolarité obligatoire n'est pas remis en cause, il s'agit au contraire d'un atout à privilégier et à entretenir.

29 juin 2020